

Assurance & Gestion des risques

Prix Université de l'Assurance du meilleur mémoire

Règlement de candidature

Cadre général

Pour l'année 2019, l'Université de l'Assurance¹ lance un Prix destiné à récompenser les meilleurs mémoires de Master 2 (parcours professionnel ou recherche), ou d'une formation de niveau équivalent, traitant d'un sujet d'intérêt général pour le secteur de l'assurance.

Ce Prix Université de l'Assurance du meilleur mémoire a pour objectif de promouvoir des travaux d'étudiants qui créent de la valeur pour la profession.

Trois Prix seront décernés :

- 1^{er} prix : 3 000 euros
- 2^{ème} prix : 2 000 euros
- 3^{ème} prix : 1 000 euros

Leur remise se fera à l'occasion d'un colloque organisé par l'Université de l'Assurance à Paris en novembre 2019 (cf. l'article 4 du présent règlement).

Article 1 – Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous les étudiants ayant déposé un mémoire à partir du 1^{er} janvier 2019 dans l'une des formations faisant partie des pôles d'excellence constitués au sein de l'Université de l'Assurance.

La liste des formations des Pôles d'excellence de l'Université de l'Assurance pouvant participer au Prix Université de l'Assurance du meilleur mémoire est annexée au présent règlement (cf. annexe 1).

Les Prix décernés récompensent un mémoire individuel.

¹ L'Université de l'Assurance a pour vocation de promouvoir la culture de l'assurance et de la gestion des risques auprès des étudiants, des professionnels et des décideurs (www.universite-assurance.org).

Article 2 – Modalités de participation

Chaque responsable des pôles d'excellence de l'Université de l'Assurance diffuse ce règlement aux responsables des formations concernées (cf. annexe 1).

Au sein de chaque pôle d'excellence, sont sélectionnés au plus trois mémoires, émanant d'étudiants distincts.

Le responsable du pôle d'excellence transmet, par voie numérique, au secrétariat de l'Université de l'Assurance les travaux ainsi sélectionnés au niveau de son pôle.

Chaque dossier de candidature comporte obligatoirement :

- le mémoire,
- une fiche-résumé (voir modèle joint en annexe 2),
- une vidéo de présentation du mémoire (durée maximale de la vidéo de 180 secondes) à envoyer via un lien Internet,
- une attestation de l'acceptation du présent règlement de candidature (voir modèle joint en annexe 4),
- les coordonnées de l'étudiant (courriel/téléphone),
- les coordonnées du responsable de la formation (courriel/téléphone).

Les travaux transmis sont rédigés en langue française.

La date limite de réception des candidatures de mémoires par le secrétariat de l'Université de l'Assurance est fixée au lundi 16 septembre 2019.

Article 3 – Composition du jury et modalités d'expertise des mémoires

Parmi l'ensemble des candidatures reçues, une sélection de six mémoires est faite par quatre experts de l'assurance : deux experts issus des comités de rédaction et scientifique de la revue Risques², et deux experts issus des équipes de la Fédération Française de l'Assurance³ (FFA).

A partir de cette sélection, la désignation finale des mémoires primés est réalisée par un jury composé de deux collègues :

- les quatre experts précédents,
- les professionnels de l'assurance appartenant au réseau des Ambassadeurs des métiers de l'assurance⁴.

Les membres du jury évaluent les mémoires selon les critères suivants :

- originalité du sujet traité,
- intérêt et utilité de l'étude pour la profession de l'assurance,

² Revue Risques : <http://revue-risques.fr/revue/risques/html/home.html>

³ Fédération Française de l'Assurance : www.ffa-assurance.fr

⁴ Les Ambassadeurs des métiers de l'assurance sont des salariés d'entreprises d'assurances qui interviennent, au nom du secteur, dans la présentation des activités et des métiers, ainsi que des formations et des emplois de l'assurance, auprès d'un public varié (élèves, étudiants, demandeurs d'emploi...).

- qualité et pertinence des recherches effectuées,
- qualité de l'analyse, de la réflexion et des préconisations,
- qualité de la structuration et de la rédaction.

Pour chacun des critères, une note entre 1 et 10 sera attribuée.

La sélection finale des trois mémoires sera faite à partir des notes obtenues, les deux collègues contribuant pour 50 % de la note attribuée à chaque mémoire.

En cas d'ex-aequo, les mémoires seront départagés sur la base des scores obtenus sur les deux premiers critères (originalité du sujet, intérêt et utilité pour la profession).

En dernier recours, les mémoires ex-aequo seraient départagés sur un vote à la majorité du jury.

Le secrétariat de l'Université de l'Assurance informe, par courriel, de la décision du jury, tous les étudiants ayant transmis une candidature, ainsi que les responsables des formations concernées, et l'ensemble des responsables des pôles d'excellence.

[Article 4 – Remise des prix lors du colloque organisé par l'Université de l'Assurance](#)

La remise des prix se déroule à l'occasion d'un colloque organisé par l'Université de l'Assurance le vendredi 15 novembre 2019 (date à confirmer).

Cette manifestation a pour objet des échanges sur les évolutions des métiers, des compétences et de l'offre de formation dans l'assurance, entre les responsables et enseignants des formations des pôles d'excellence de l'Université de l'Assurance et les entreprises du secteur.

Dans ce cadre, un discours peut être demandé aux lauréats ; ils doivent ainsi se préparer à diverses questions émanant des personnes à leurs côtés sur la scène et de la personnalité qui leur remettra le Prix.

Pour leur participation au colloque, les éventuels frais des lauréats - afférents à leur transport, leur hébergement ou leur restauration - sont pris en charge par l'Université de l'Assurance sur la base de justificatifs selon le barème de remboursement précisé en annexe (cf. annexe 3).

[Article 5 – Calendrier](#)

Dates	Actions
<ul style="list-style-type: none"> • Février 2019 	. Envoi du règlement de candidature, par le secrétariat de l'Université de l'Assurance, aux responsables des pôles d'excellence de l'assurance.

	. Diffusion du règlement de candidature par les responsables des pôles d'excellence auprès des formations concernées (voir listes des formations en annexe 1).
<ul style="list-style-type: none"> • Lundi 16 septembre 2019 	Date limite de réception des candidatures de mémoires par le secrétariat de l'Université de l'Assurance.
<ul style="list-style-type: none"> • Lundi 28 octobre 2019 	Information, par courriel, de la décision du jury, de tous les étudiants ayant transmis une candidature, ainsi que des responsables des formations concernées, et de l'ensemble des responsables des pôles d'excellence.
<ul style="list-style-type: none"> • Vendredi 15 novembre 2019 (date à confirmer) 	Remise des prix à l'occasion du colloque de l'Université de l'Assurance.

[Article 6 - Protection des données à caractère personnel](#)

Dans le cadre de ce prix, l'Université de l'Assurance⁵ est amenée à collecter et à traiter des données personnelles.

Les informations recueillies ont pour finalité, d'une part la gestion des dossiers de candidature, et d'autre part, la promotion des mémoires dans le cadre de cette opération (cf. article 7).

Les données utilisées sont :

- des données d'identification du candidat (nom, prénoms, numéros de téléphone, emails, diplôme, établissement d'enseignement...),
- des photographies et vidéos.

Le traitement des données personnelles a pour fondement l'article 6-1-a) du Règlement général sur la protection des données relatif au consentement.

Les informations recueillies dans le cadre des candidatures sont conservées deux ans pour les lauréats à partir de la date de remise des Prix, ou bien un an dans le cas où le dossier de candidature déposé ne serait pas primé.

Conformément à la réglementation en vigueur, toute personne candidatant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de ses données personnelles.

⁵ Personnel de la FFA s'occupant des activités de l'Université de l'Assurance et membres du jury.

Elle peut également s'opposer ou limiter le traitement des données personnelles en introduisant une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Pour exercer ses droits, la personne peut adresser une demande expresse accompagnée d'un justificatif d'identité valide au Délégué à la protection des données de la Fédération Française de l'Assurance, soit :

- Par voie postale : 26 boulevard Haussmann, 75009 Paris Cedex.
- Par courriel : dpo@ffa-assurance.fr.

Article 7 – Droits d'utilisation

Les lauréats du présent prix autorisent, à titre gratuit et expressément, l'Université de l'Assurance et la Fédération Française de l'Assurance à utiliser (fixer, reproduire, représenter, communiquer) dans le cadre de toute manifestation ou tout type de communication liés au présent Prix leur image et leur voix (photographies et/ou images vidéo transmises par leurs soins, ou prises ultérieurement), sur des supports de communication internes (journaux internes – papiers ou électroniques, etc.) ou externes (sites Internet, revues publications, réseaux sociaux, etc.).

Les éventuels éléments confidentiels des mémoires devront être, au préalable, anonymisés.

Ce Prix est compatible avec d'autres distinctions.

Les lauréats pourront se prévaloir, pour l'année 2019, du titre de « 1^{er} ou 2^{ème} ou 3^{ème} Prix Université de l'Assurance du meilleur mémoire ».

Article 8 – Dispositions générales

Le présent règlement est consultable auprès de l'Université de l'Assurance sur son site Internet : www.universite-assurance.org.

L'Université de l'Assurance se réserve le droit de modifier, d'écourter ou d'annuler le concours à tout moment, sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Le présent règlement peut également être modifié par l'Université de l'Assurance en tant que de besoin. Toute modification éventuelle du présent règlement sera mise en ligne sur son site Internet : www.universite-assurance.org.

Tous contentieux nés de l'application et/ou de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement sont soumis au tribunal de grande instance de Paris.

Le dépôt de candidature au Prix Université de l'Assurance du meilleur mémoire vaut acceptation du présent règlement.

Information et envoi des dossiers de candidature :

Secrétariat de l'Université de l'Assurance :

Philippe Mosnier

01 42 47 93 57 – contact@universite-assurance.org

Projet

ANNEXE 1

Prix Université de l'Assurance
du meilleur mémoire

Liste des formations des Pôles d'excellence de
l'Université de l'Assurance pouvant participer en
2019 au Prix Université de l'Assurance du meilleur
mémoire

(Sélection des formations de niveau Master 2 au sein du pôle d'excellence.)

Pôle Actuariat

. **Master Actuariat - spécialité Mathématiques et Economie pour le Risque, l'Assurance et la Finance**

<http://ira.univ-lemans.fr/fr/formations/master-lmd/master-actuariat.html>

- **Parcours1 : Actuariat et Finance
(Formation initiale et alternance)**
- **Parcours 2 : Data science pour l'Actuariat
(Formation initiale et alternance)**

. **Master Monnaie, Banque, Finance, Assurance**

<http://ira.univ-lemans.fr/fr/formations/master-lmd/master-monnaie-banque-finance-assurance.html>

- **Parcours1 : Analyste Quantitatif et Marketing de l'Assurance (AQMA)
(Formation initiale)**
- **Parcours 2 : Analyste Economique et Quantitatif de l'Assurance (AEQA)
(Formation initiale et alternance en M2)**

Pôle Droit des assurances – Gestion de Patrimoine

. **Master Droit des Assurances**

(Formation initiale)

<http://ira.univ-lemans.fr/fr/formations/master-lmd/master-droit-des-assurances.html>

. **Master Droit Bancaire et Financier**

(Formation initiale)

<http://ira.univ-lemans.fr/fr/formations/master-lmd/master-droit-bancaire-et-financier-1.html>

[pas de session en 2018-2019]

Pôle Santé protection sociale

**Master Mathématiques et applications - spécialité Mathématiques pour
l'assurance, la finance et la santé (parcours « Prévoyance - Santé »)**

(Formation initiale et alternance)

<http://ira.univ-lemans.fr/fr/formations/master-lmd/master-actuariat.html>

PROJET

(Sélection des formations de niveau Master 2 au sein du pôle d'excellence.)

IAL - Institut des Assurances de Lyon

. Master Droit des assurances, parcours Droit des assurances
<http://ial.univ-lyon3.fr/master-2-2/>

. Diplôme d'Université de l'Institut des Assurances de Lyon
<http://ial.univ-lyon3.fr/master-2/>

ISFA - Institut de Science Financière et d'Assurances

. Diplôme d'actuaire de l'Université de Lyon
Master Actuariat
<http://isfa.univ-lyon1.fr/formation/actuariat/>

. Master 2 Marketing de l'assurance
<https://isfa.univ-lyon1.fr/formation/marketing-de-l-assurance/>

. Master Econométrie et Statistiques
Cinq parcours de spécialisation en M2 :
- Décision Risk-Management
- Economie quantitative pour la décision
- Gestion des risques en assurance et en finance
- Ingénierie des risques financiers
- Sécurité et risque informatique
<http://isfa.univ-lyon1.fr/formation/econometrie-statistiques/>

. Master Management stratégique
(en partenariat avec l'Université Lyon 2)
<http://offreformation.univ-lyon2.fr/cdm/fr/fiche/organisation/FRUAI0691775EPRME278/>



(Sélection des formations de niveau Master 2 au sein du pôle d'excellence.)

. Executive MBA - Centre des Hautes Etudes de l'Assurance

<http://www.mba.chea.dauphine.fr/>

. Institut de gestion de patrimoine / Licence et Master (261)

<http://www.igp.dauphine.fr/fr.html>

. Magistère Banque-Finance-Assurance

<http://www.magisterebfa.dauphine.fr/fr/formation/presentation-du-magistere-bfa.html>

. Master Mathématiques et applications, parcours Actuariat

<http://mido.dauphine.fr/fr/formations-et-diplomes/masters-2/master-2-mathematiques-et-applications/parcours-actuariat/presentation.html>

. Master Finance, parcours Assurance et Gestion du Risque (218)

<http://www.master218.dauphine.fr/>

. Master Finance, parcours Gestion d'actifs ou « Asset Management » (222)

<http://master222.dauphine.fr/fr/accueil.html>

. Diplôme d'Université de l'Institut des Assurances de Paris-Dauphine

. Master Droit des Assurances

<http://iap-droitdesassurances.dauphine.fr/>

. Executive master « Principes et pratiques de la finance islamique »

<http://www.financeislamique.dauphine.fr>



(Sélection des formations de niveau Master 2 au sein du pôle d'excellence.)

. Master Management de l'Assurance

<http://www.enass.fr/formations/master/>

. Master Droit, économie et gestion mention actuariat

<http://formation.cnam.fr/rechercher-par-discipline/master-droit-economie-et-gestion-mention-actuariat-813121.kjsp?RF=>

. Executive MBA Major Insurance

<http://www.enass.fr/formations/executive-mba/>



(Sélection des formations de niveau Master 2 au sein du pôle d'excellence.)

. **Master Droit du patrimoine, spécialité Droit des assurances (Faculté de droit en partenariat avec l'Université de La Rochelle)**

<http://droit.univ-poitiers.fr/sites-du-poitou-charentes/niort/master-specialite-droit-des-assurances-385321.kjsp>

<http://droit-gestion.univ-larochelle.fr/Master-mention-Droit-des-assurances>

. **Master Monnaie, Banque, Finance, Assurance (Faculté de sciences économiques - Poitiers)**

<http://formations.univ-poitiers.fr/fr/index/master-XB/master-XB/master-monnaie-banque-finance-assurance-program-master-monnaie-banque-finance-assurance.html>

. **Master SARADS – Statistique et Actuariat (Institut des Risques Industriels Assurantiels et Financiers)**

<http://formations.univ-poitiers.fr/fr/index/master-XB/master-XB/master-actuariat-program-master-actuariat.html>

. **Diplôme d'Université « Comprendre l'assurance » (Institut des Risques Industriels Assurantiels et Financiers Faculté de droit)**

<http://iriaf.univ-poitiers.fr/formation/du-comprendre-l-assurance/du-comprendre-l-assurance-1230091.kjsp>

. **Diplôme d'Université « Risk Management » (Institut des Risques Industriels Assurantiels et Financiers - Institut d'Administration des Entreprises)**

<http://www.univ-poitiers.fr/formation/nos-formations/par-diplome/diplomes-d-universite-du-du-iriaf/diplome-d-universite-risk-management-1238991.kjsp>



(Sélection des formations de niveau Master 2 au sein du pôle d'excellence.)

Présentiel

. **Master (M2) Droit des Affaires, parcours Secteur financier (banque, assurance, finance)**

<http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/master-m2-droit-de-l-entreprise-specialite-secteur-financier-banque-assurance-finance--319177.kjsp>

. **Master (M2) Droit du patrimoine, parcours Ingénierie du patrimoine**

<http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/master-m2-droit-notarial-immobilier-et-du-patrimoine-specialite-ingenierie-du-patrimoine-322426.kjsp>

. **Master (M2) Finance, spécialité Financial markets and risk evaluation - FIRE (formation en anglais)**

<http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/master-m2-finance-specialite-financial-markets-fire-formation-en-anglais--312449.kjsp>

. **Master (M2) Economie, parcours Economic theory and econometrics**

<http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/master-m2-economie-specialite-economie-theorique-et-econometrie-economic-theory-and-econometrics-310709.kjsp>

Formations à distance

. **Master (M2) Droit du patrimoine, parcours Ingénierie du patrimoine**

<http://www.ut-capitole.fr/formations/se-former-autrement/formation-ouverte-et-a-distance/master-m2-ingenierie-du-patrimoine-formation-a-distance--326825.kjsp>

. **Master (M2) Économétrie statistique, parcours Statistiques et Économétrie**

<http://www.ut-capitole.fr/formations/se-former-autrement/formation-ouverte-et-a-distance/master-m2-professionnel-mention-mathematiques-et-applications-specialite-statistique-et-econometrie-formation-a-distance--326828.kjsp>

. **Master (M2) Droit des Affaires, parcours Droit des Assurances**

<http://www.ut-capitole.fr/formations/se-former-autrement/formation-ouverte-et-a-distance/master-2-m2-droit-de-l-entreprise-specialite-secteur-financier-banque-assurance-finance-formation-a-distance--409504.kjsp>

ANNEXE 2

Prix Université de l'Assurance du meilleur mémoire

Fiche-résumé

(Cette fiche fait moins d'une page A4.)

- Nom et prénom de l'étudiant :
- Formation / Etablissement :
- Titre du mémoire :

Rédaction d'un paragraphe pour chacune des questions suivantes :

- Quelle est la problématique ? Indiquer l'objectif, l'énoncé du problème et les questions de recherche de votre mémoire.
- Qu'est-ce qui a déjà été fait sur le sujet ? Expliquez brièvement la méthode et l'approche de votre recherche.
- Quelles découvertes ont été faites ? Donnez une synthèse des résultats les plus importants et votre conclusion.
- Que signifient ces découvertes ? Résumez les points clés de la discussion et présentez vos recommandations.

ANNEXE 3

Prix Université de l'Assurance du meilleur mémoire

Barème de remboursement des frais liés à la participation des lauréats du Prix au colloque organisé par l'Université de l'Assurance

(cf. article 4 du règlement du Prix Université de l'Assurance du meilleur mémoire.)

Prise en charge des frais du lauréat, selon le barème ci-dessous, sur la base de justificatifs.

NATURE DES FRAIS	BASES ET MONTANTS DES REMBOURSEMENT
. Déplacement (frais kilométriques)	0,40 € / km
. Péage, parking	Frais réels
. SNCF – AVION	Frais réels
. Un repas (*)	25 euros (plafond)
. Une nuitée (*) (hébergement + petit déjeuner)	115 € (plafond)

(*) Dans la limite d'un repas et d'une nuitée par lauréat.

ANNEXE 4

Prix Université de l'Assurance du meilleur mémoire

Acceptation du règlement de candidature

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

.....

candidate en 2019 au Prix Université de l'Assurance du meilleur mémoire et transmets un dossier tel que prévu à l'article 2 du règlement.

Je déclare avoir lu l'ensemble du règlement de candidature et l'accepter.

Dans le cadre de cette participation, je consens à ce que l'Université de l'Assurance collecte et traite ma donnée personnelle conformément à l'article 6 du présent règlement.

Fait à le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :